

Séance du 14 Mars 2006

L'an deux mil six le quatorze Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND,

Absents : M. Tanguy MORVAN, Mme Louissette LE ROUX, Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFROY -LE JAN

Procurations : Mme Sylvie GEFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr André RIOU,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Mars 2006

Date de Publication : 16 Mars 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Mise en place de la Z.P.P.A.U.P
--

Monsieur le Maire propose la mise en place de l'étude de Z.P.P.A.U.P (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Des éléments existent déjà, un début d'étude ayant été réalisé à partir de Décembre 1990. L'intérêt de cette étude est notamment de répondre aux critères de la charte des Petites Cités de caractère dont Guerlesquin fait partie.

le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser:

- à lancer cette étude,
- à contacter les acteurs nécessaires à sa bonne réalisation, (Architecte des bâtiments de France, Architectes, D.R.A.C ...)
- à solliciter l'ensemble des aides financières pour accompagner la bonne réalisation de cette étude, notamment le Ministère de la culture, mais aussi la Région, le Département, ou tout autre financeur potentiel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place l'ensemble des actions ci-dessus définies afin d'agir au mieux des intérêts de la commune dans la réalisation et le suivi de cette étude Z.P.P.A.U.P.